

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 160/01

ÉFAI – 010412 – AMR 38/016/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## BRUTALITÉS POLICIÈRES

JAMAÏQUE

Les habitants de St Ann

Londres, le 27 juin 2001

Selon les informations fournies par des défenseurs locaux des droits humains et les médias, les habitants de St Ann ont été victimes de brutalités lorsque la police est venue évincer des squatteurs installés sur des terrains appartenant au gouvernement. Des manifestations se déroulent actuellement et Amnesty International craint que de nouveaux affrontements entre les forces de sécurité et les habitants ne donnent lieu à un recours à une force excessive et à de nouvelles brutalités de la part de la police.

Une équipe de démolition, escortée de policiers, aurait démolit 28 « constructions » à « Roaring River » le 26 juin entre 2 heures et 6 heures du matin.

Dans un premier temps, les habitants ont protesté pacifiquement contre les démolitions. Mais la violence a éclaté, sous forme notamment de jets de pierre, lorsque la police et les pompiers ont voulu éteindre un incendie allumé par les manifestants.

Il semble que la police ait alors chargé la foule et frappé sans discrimination les manifestants à coups de matraque. Parmi les personnes qui ont été frappées se trouvait le député Shahine Robinson, qui aurait déclaré : « Il [un policier] n'arrêtait pas de me frapper ; il savait parfaitement qui je suis. Il ne portait pas de badge, ce qui est entièrement contraire à la loi mais lui permettra de ne pas être identifié ». D'autres habitants ont également déclaré que les policiers ne portaient pas de badge d'identification. Cette pratique, fréquemment signalée en Jamaïque, rend très difficile l'identification des policiers accusés de violations des droits humains.

Les policiers auraient également tiré des salves de balles réelles en l'air pour intimider les manifestants. Ils auraient également projeté du gaz lacrymogène sans discrimination, touchant certaines maisons « légales » des environs.

Un nouveau-né âgé de neuf jours a dû être hospitalisé parce que du gaz lacrymogène aurait été projeté dans sa maison par la police et qu'il aurait reçu une pierre jetée par un policier.

Le Premier ministre de la Jamaïque, P.J. Patterson, a publiquement désapprouvé ces évictions nocturnes et a déclaré devant le Parlement qu'il avait donné pour consigne qu'une aide de l'État soit versée aux personnes se retrouvant sans domicile.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International se dit depuis longtemps préoccupée par la manière dont travaille la police en Jamaïque, pays qui souffre d'un niveau de violence alarmant. Parmi ses préoccupations figure le recours à une force excessive, les exécutions extrajudiciaires et l'utilisation de la torture contre les suspects de droit commun. Pour de plus amples informations à ce sujet, il est conseillé de consulter le rapport récemment publié par l'organisation sous le titre *Jamaica: Killings and Violence by Police: How many more victims?* [Jamaïque. Homicides et violences commis par la police : Combien de victimes encore ?] (AMR 38/003/01, avril 2001).

Les autorités jamaïcaines ont reconnu que les brutalités policières constituaient un problème. Le 31 mai 2001, le directeur de la police a fait la déclaration publique suivante : « Trop de policiers sont impliqués dans des événements où il a été fait un recours excessif à la force. Je vous le répète, quelle que soit l'attitude quotidienne de certains Jamaïcains à votre égard, vous ne pouvez pas frapper des citoyens et espérer ensuite qu'ils collaborent pleinement avec vous. »

Amnesty International regrette que de tels propos n'aient jamais conduit à ce que les policiers qui commettent des violations des droits humains soient tenus de rendre compte de leurs actes. Les procès de policiers accusés d'atteintes aux droits humains semblent extrêmement rares. L'organisation a demandé à plusieurs reprises aux autorités jamaïcaines de l'informer des poursuites éventuellement engagées contre des fonctionnaires de la police. Amnesty International a bien été informée du nombre total de policiers inculpés d'infractions pénales telles que la corruption ou le vol, mais les autorités ne lui ont jamais fourni d'informations concernant des inculpations de policiers pour violations des droits humains.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par les informations faisant état de brutalités policières commises contre les habitants de St Ann ;
- appelez les autorités à faire le nécessaire pour que de telles brutalités ne se reproduisent pas ;
- reconnaissez que les autorités ont le droit d'évincer les personnes occupant de manière illégale des terrains appartenant au gouvernement, tout en soulignant que de telles opérations doivent être menées dans le respect des normes internationales régissant l'utilisation que la police peut faire de la force ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des policiers ne portent pas leur badge et qu'il est par conséquent difficile pour les victimes de brutalités policières d'identifier les auteurs de ces agissements ; demandez quelles mesures sont prises pour s'assurer que les fonctionnaires de la police portent toujours leur badge d'identification ;
- demandez à être informé des résultats de toute enquête menée sur les allégations de brutalités policières commises dans la zone de St Ann ;
- dites-vous préoccupé par le degré de violence qui règne au sein de la police jamaïcaine en général.

**APPELS À :**

**Premier ministre :**

The Rt Hon. P.J. Patterson, PC, QC, MP  
Prime Minister, Office of the Prime Minister  
Jamaica House, 1 Devon Road  
Kingston 6, Jamaïque

**Fax :** 1 876 929 0005

Télégrammes : Prime Minister, Jamaica House, Kingston, Jamaïque

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

**Ministre de la Sécurité nationale et de la Justice :**

The Hon. K. D. Knight  
Minister of National Security and Justice  
Ministry of National Security and Justice  
Mutual Life Building, North Tower  
2 Oxford Road, PO Box 472  
Kingston 5, Jamaïque

**Fax :** + 1 876 906 1713

**Formule d'appel :** *Dear Minister,* / Monsieur le ministre,

**Directeur de la police :**

Francis A. Forbes, CD, LL.B.  
Commissioner of Police  
Office of the Commissioner  
101-105 Old Hope Road  
Kingston 6, Jamaïque

**Fax :** + 1 876 927 7516

**Formule d'appel :** *Dear Commissioner,* / Monsieur le Directeur,

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Jamaïque dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 8 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*